

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1943

présenté par

M. Le Fur, M. Cinieri, M. Cordier, M. Viry, M. Dive, Mme Dalloz et Mme Anthoine

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de créer des zones d'accélération pour l'implantation des énergies renouvelables au regard de la densité notamment d'éoliennes déjà installées dans de trop nombreuses régions.